



Dispositions d'exécution pour le 41^e Championnat suisse de groupes au pistolet à 25m (CSG-P25)

Finale 2024

Edition 2024 - page 1

Doc.-N° 4.41.13 f

La Division pistolet émet pour la Finale du CSG-P25 les Dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Dispositions générales

1.1 But

La Finale sert à déterminer le groupe Champion suisse au pistolet à 25m.

2. Bases

2.1 Règlement des Championnats suisses de groupes au pistolet 10/25/50m

2.2 Règles du tir sportif (RTSp)

2.3 DE relatives à la participation de ressortissants étrangers aux exercices fédéraux, manifestations de tir et entraînements de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

2.4 DE concernant les allègements accordés aux tireurs¹ handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du Tir sportif handisport (WSPS)

3. Compétence

Le concours est dirigé par le Préposé de la FST au CSG-P25. La direction du tir est désignée par la Division pistolet (DP) et elle est responsable d'une exécution conforme aux Règlements cités.

4. Droit de participation

Peuvent participer à la Finale les 20 meilleurs groupes selon le classement général établi au terme des tours principaux, qui s'inscrivent pour la Finale.

Les groupes qui se trouvent aux 21^e – 25^e rangs au terme des tours principaux indiquent sur le formulaire d'inscription, s'ils sont intéressés à être retenus comme groupes de réserve et pourraient donc donner suite à une invitation à court terme pour la Finale.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

5. Lieu et date

Thoune, Stand de tir Guntelsey, samedi, le 31 août 2024.

6. Plan horaire

Le plan horaire sera envoyé aux groupes qualifiés avec l'invitation à la Finale.

7. Rapport des chefs des groupes

Samedi, le 31 août 2024, 07h15, Thun-Guntelsey, Salle de conférence au 1^{er} étage.

8. Attribution des cibles

½-Finale avec 20 groupes: les cibles sont tirées au sort par la direction du concours. Une cible par groupe. L'attribution des cibles sera communiquée lors du rapport des chefs des groupes.

Finale avec 10 groupes, deux cibles par groupe. Les cibles sont à nouveau tirées au sort après la ½-Finale.

9. Composition des groupes

La composition des groupes doit être annoncée **en ligne** sur le site www.spgm.ch avant la Finale, conformément à l'invitation. L'ordre des tireurs doit être contraignant. Des mutations sont possibles jusqu'au moment du rapport des chefs des groupes, à 07h15, au bureau des tirs, au 1^{er} étage. Après le début des tirs, le remplacement de tireurs n'est plus autorisé.

10. Contrôle des armes de sport et de l'habillement

Le contrôle est obligatoire, dans les temps prévus au programme de la journée. Ce contrôle est effectué en collaboration avec les Championnats suisses.

Feront l'objet du contrôle, les armes et les chaussures.

La direction du concours se réserve la possibilité de procéder à des contrôles supplémentaires.

Les tireurs désignés au sort pour un contrôle subséquent du poids de la détente seront rendus attentifs à ce fait par communication en langue allemande via haut-parleur. Si le poids de la détente s'avère aussi insuffisant lors du troisième essai, le tireur sera disqualifié.

Il n'y a pas de code vestimentaire particulier.

11. Dossards

Les tireurs doivent porter les dossards de façon bien visible.

12. Munition

Les tireurs apportent leur propre munition.

13. Cibles

1^{ère} partie: cible pistolet précision (PP10 / 50cm)
2^e partie: cible vitesse ISSF (zones d'évaluation 5 – 10)

Le concours se déroule sur des cibles tournantes.

Il est fait usage de cibles fantômes.

14. Programme de tir

Les commandements seront donnés en langue allemande (bon allemand).

14.1 Coups d'essai

Précision: 1 série de 5 coups en cinq minutes, sur commandement

Vitesse: 1 série de 5 coups

14.2 Coups de compétition

Précision: 15 coups en 3 séries de 5 coups en cinq minutes, sur commandement

- après le commandement « LADEN » le tireur a une minute pour se préparer
- la minute écoulée, le directeur du tir commande « ACHTUNG ». Les cibles sont alors tournées et la série est réputée commencée.
- l'observation optique est autorisée.

Vitesse: 15 coups en 3 séries de 5 coups

- après le commandement « LADEN » le tireur a une minute pour se préparer
- la minute écoulée, le directeur du tir commande « ACHTUNG ». Les cibles sont alors tournées et la série est réputée commencée
- la cible apparaît après 7 secondes cinq fois pendant 3 secondes, avec des intervalles de 7 secondes
- un seul coup est autorisé à chaque apparition de la cible
- avant l'apparition ou la libération de la cible, le bras ne doit pas être relevé de plus de 45°.

14.3 Classement

Le résultat du groupe détermine le rang.

En cas d'égalité, appui par le total de la dernière série de cinq coups des quatre tireurs, puis de l'avant-dernière série, etc. La troisième série du programme vitesse est considérée comme la dernière série; puis le plus grand nombre de dix, neuf, huit etc. de l'ensemble des programmes des quatre tireurs.

15. Règles de sécurité

Les règles de sécurités conformes aux RTSp (RTP) doivent être respectées.

Les moyens de sécurité selon ISSF (fanions, fils ou bouchons) peuvent être utilisés.

16. Distinctions

16.1 Distinction individuelle

Tous les finalistes reçoivent une carte-couronne d'une valeur de Fr. 15.00.

Les finalistes qui ont commandé une distinction au terme du 3^e Tour principal la recevront munie d'une épinglette «FINAL».

16.2 Distinctions pour les groupes

Les trois premiers groupes classés reçoivent des médailles en or, argent ou bronze.

Les trois premiers groupes classés ainsi que trois autres groupes tirés au sort reçoivent des cartes-couronne. Celles-ci ne sont remises qu'aux groupes présents lors de la proclamation des résultats.

17. Finances

La finance de participation à la Finale se monte à Fr. 60.00 par groupe.

Les groupes qui font part de leur renonciation à la Finale d'ici au lundi, le 26 août 2024, en sont exemptés.

18. Repas de midi

Les bons d'une valeur de Fr. 22.00 seront retirés avant le rapport des chefs des groupes, entre 06h30 et 07h15.

Le repas est servi entre 11h00 et 14h00 au restaurant du stand.

19. Contrôles anti-dopage

Des contrôles anti-dopage peuvent être ordonnés.

20. Réclamations

Toute réclamation ou plainte doit être déposée par écrit, immédiatement pendant le tir ou au plus tard à la fin de la relève en question, auprès de la direction du tir, au moyen du formulaire Doc.-N° 2.18.21 f (tenu à disposition par la direction du tir). Une caution de Fr. 50.00 sera alors encaissée. Si la décision du Jury du concours n'est pas acceptée, un recours peut être interjeté dans les 10 minutes auprès de la direction du concours. La décision de la direction du concours est définitive. Si la réclamation est retenue, la caution est remboursée.

21. Jury

La composition du jury du concours est affichée dans le stand.

22. Dispositions finales

Les présentes DE

- abrogent toutes les éditions précédentes;
- ont été approuvées par la Division pistolet le 14 mars 2024;
- entrent immédiatement vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Paul Stutz	Ruedi Künzler
Chef de la	Préposé au
Division pistolet	CSG-P25